



Mécanisme international appelé à exercer les
fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Affaire n° : MICT-12-08

Date : 10 octobre 2025

Original : FRANÇAIS
Anglais

DEVANT LA PRÉSIDENTE DU MÉCANISME

Devant : M^{me} la Juge Graciela Gatti Santana, Présidente

Assistée de : M. Abubacarr M. Tambahou, Greffier

Date : 10 octobre 2025

LE PROCUREUR

c.

EMMANUEL NDINDABAHIZI

**DOCUMENT PUBLIC
AVEC ANNEXE CONFIDENTIELLE ET *EX PARTE***

**DÉPÔT DU GREFFIER RELATIF AU DÉCÈS
D'EMMANUEL NDINDABAHIZI**

Le Conseil d'Emmanuel Ndindabahizi

M^{me} Peta-Louise Bagott

1. En vertu de l'article 31 B) du Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, je dépose la présente écriture afin d'informer la Présidente du décès d'Emmanuel Ndindabahizi, mort de causes naturelles le 5 octobre 2025 à 16 h 30 à Cotonou (République du Bénin). Une copie du certificat de décès d'Emmanuel Ndindabahizi, reçue le 8 octobre 2025 dans la soirée et transmise par les autorités béninoises, est jointe au présent document¹.
2. Je reste à la disposition de la Présidente pour tout complément d'information.

Le Greffier

/signé/ /tampon logo ONU/
Abubacarr M. Tambaou

Le 10 octobre 2025
Arusha (Tanzanie)

¹ L'annexe est déposée à titre confidentiel et *ex parte* dans la mesure où elle contient des informations médicales sensibles.